

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX

(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n°25/PSH515

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement des véhicules rue Georges Clémenceau (portion comprise entre la rue St Anne et le Quai de la République) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 09 Décembre jusqu'au jeudi 11 Décembre 2025 inclus, à l'occasion des travaux de repose de pavés.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

VU Le Code de la Route,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La demande de l'entreprise SPTP

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de modifier le stationnement et la circulation des véhicules rue Georges Clémenceau (portion comprise entre la rue St Anne et le Quai de la République) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 09 Décembre jusqu'au jeudi 11 Décembre 2025 inclus, à l'occasion des travaux de repose de pavés.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits (sauf le camion des ordures ménagères) rue Georges Clémenceau (portion comprise entre la rue St Anne et le Quai de la République) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 09 Décembre jusqu'au jeudi 11 Décembre 2025 inclus, à l'occasion des travaux de repose de pavés.

ARTICLE 2 : Le sens de circulation sera modifié rue sainte Anne (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et la Place du Centre) et mis en place par l'entreprise effectuant les travaux pour faciliter l'accès aux riverains et aux commerces, à compter du mardi 09 Décembre jusqu'au jeudi 11 Décembre 2025 inclus, à l'occasion des travaux de repose de pavés.

ARTICLE 3 : Une déviation des véhicules légers sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux, par la rue des Cerisiers, rue de la Fontaine et avenue Paul de Foucaud à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 09 Décembre jusqu'au jeudi 11 Décembre 2025 inclus, à l'occasion des travaux de repose de pavés.

ARTICLE 4 : Une déviation des Poids Lourds sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux, par la rue du tertre liré, rue des Carlagots, rue Duguesclin, rue Ambroise Paré, et avenue Paul de Foucaud à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 09 Décembre jusqu'au jeudi 11 Décembre 2025 inclus, à l'occasion des travaux de repose de pavés.

ARTICLE 5 : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.

ARTICLE 6 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 7 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 28 Novembre 2025.



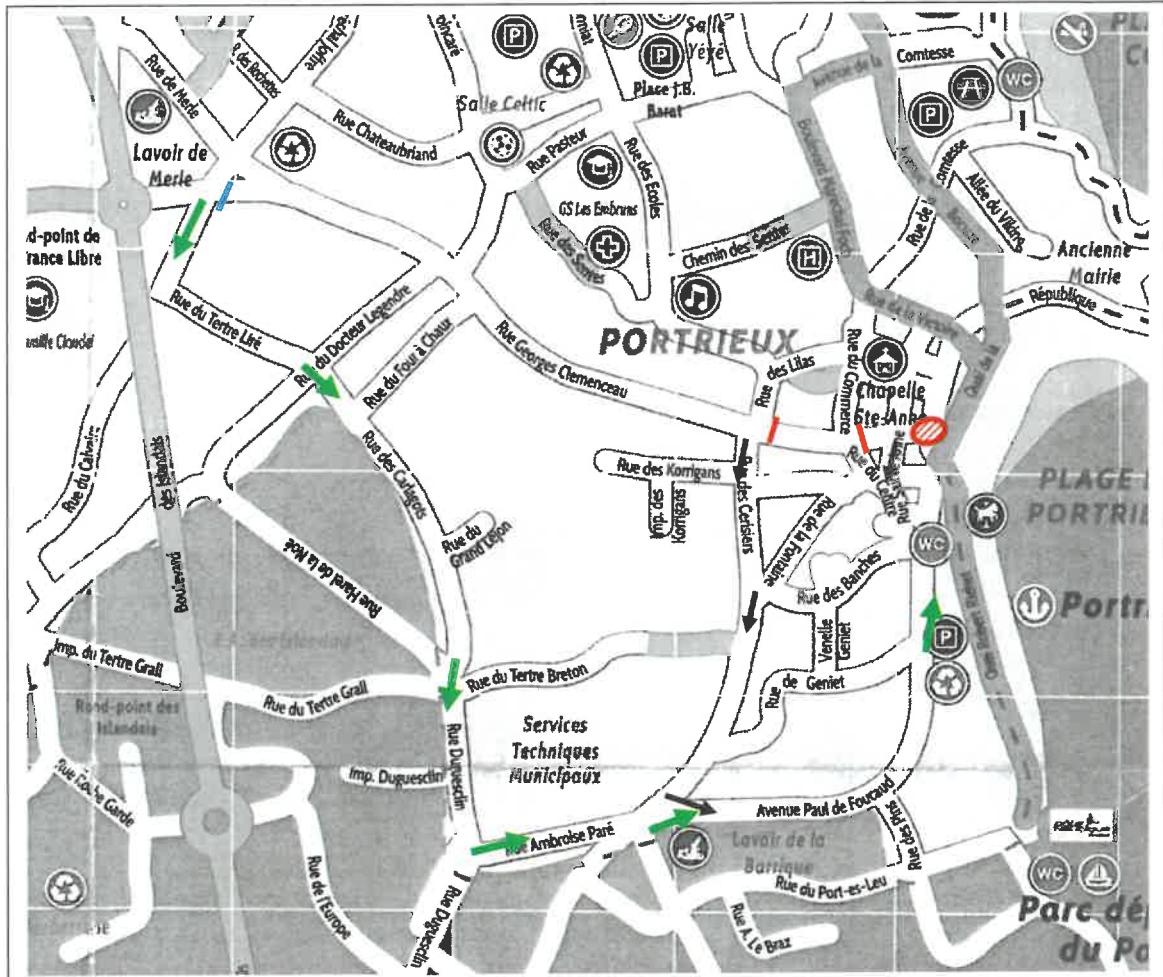
Le Maire,

Thierry SIMELIERE.

Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.

2 rue Georges Clémenceau

(route barrée du 09/12 au 11/12/25 inclus)



Légende :

- Déviation PL (du 09/12 au 11/12/25 inclus)
- Zone de travaux
- Route barrée (du 09/12 au 11/12/25 inclus) — Route barrée à X mètres
- Déviation véhicules légers

Tendit
Sergio
Modena

et MILA & IMMO

art de vivre

939 any